

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.06.00 Convocation du 14.06.2000

Compte rendu affiché 28 Juin 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : "EMPLOI-JEUNE" :
FORMATION QUALIFIANTE**

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE, Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 24	
votants 26	

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. DOIZY, AUROY, Mmes ROUX, WYMAN, BROSSARD, VEYRIER, MM. DUCRET, GONDELAUD, PIANA, FORGET, MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET, M. BELIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme GASTREIN par Mme WYMAN - M. RUMEAU par M. MIGNOT.

Absents : MM. MARCENDE et DUSSUD.

Décédé : M. CHATELIER

Madame le Maire-Adjoint chargé du personnel explique que l'agent embauché par la commune sur un "Emploi-Jeune" en qualité d'animateur sportif de proximité va terminer sa formation BAPAAT débutée en 1999 avec la DRDJS.

Elle indique que, dès l'obtention de ce diplôme, une nouvelle convention devra être établie avec la DRDJS pour que cet agent puisse intégrer le *tronc commun* du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré.

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Régional afin d'obtenir un co-financement pour cette formation qualifiante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi 97-940 du 16.10.1997,
- Vu le décret 97-954 du 17.10.1997,
- Vu le budget communal,

- Vu notre délibération du 28 mai 1998,
- Considérant l'intérêt du développement d'un appel social à dominante sportive en direction des populations fragiles, notamment les jeunes en limite de délinquance,
- Sollicite auprès du Conseil Régional une subvention pour le co-financement d'une formation qualifiante en vue de l'obtention du tronc commun du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré au profit de l'agent occupant un "emploi-jeune" au sein du service Action Jeunes,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, *et notamment la signature d'une nouvelle convention avec la DRDJS,*
- Précise que cette dépense est prévue à l'article 6184 fonction 422.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 Juin 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 10 juillet 2000

- de la publication le 11 juillet 2000

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 10 juillet 2000